

**APERÇU DES RÉSULTATS
DE L'ÉTUDE
EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS
D'ENFANTS FACILITÉS PAR LES
TECHNOLOGIES DIGITALES ET
EN LIGNE**



**BURKINA FASO,
CÔTE D'IVOIRE,
GUINÉE, ET NIGER**



Remerciements :

ECPAT International tient à remercier toutes les personnes impliquées dans cette recherche.

KEOOGO et Association Burkinabè pour la Survie de l'Enfance (Burkina Faso) :

Sawadogo Safiatou Adelaïde, Ouedraogo Harouna, Zampou Lassina, Momo Ibarante

SOS Violences Sexuelles et Communauté Abel (Côte d'Ivoire) :

Assane Morronyh, Kouakou Konan David, et Dr. Ossei Kouakou.

Monde des Enfants (Guinée) :

Alain Kombadouno, Gnouma Raymond Kamano, et Leon Kamano.

Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la prévention du crime (Niger) :

Guissa Malam Yahaya, Ali Maiga, et Saley Garba.

Équipe de ECPAT France :

Nadège Tapsoba.

ECPAT International :

Tiago Afonso, Pamela Mandjek, Andrea Varrella, Willy Buloso, et Sendrine Constant.

Conception graphique :

Manida Naebklang.

Citation suggérée :

ECPAT International. (2025). Aperçu des résultats de l'étude : Exploitation et abus sexuels d'enfants facilités par la technologie digitale et en ligne au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Niger.

ECPAT tient à remercier le Fonds pour la Société Civile du ministère des Affaires étrangères de la République d'Irlande pour le soutien qu'il a apporté à la réalisation de cette publication.

ECPAT remercie également l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida) et la Fondation Oak pour le soutien financier apporté à ses objectifs organisationnels généraux.

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent qu'ECPAT International. Le soutien de ces donateurs ne constitue pas une approbation des opinions exprimées. Les idées, opinions et commentaires qui y figurent sont entièrement ceux des auteurs.

Photo de couverture : téléchargement gratuit depuis [freepik.com](https://www.freepik.com)

Publié par :

ECPAT International

328/1 Phaya Thai Road, Ratchathewi,
Bangkok 10400, THAÏLANDE.

Téléphone : +66 2 215 3388 | Courriel : info@ecpat.org | Site web : www.ecpat.org

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
MÉTHODOLOGIE	3
APERÇU GENERAL DE L'UTILISATION D'INTERNET, DES RÉSEAUX SOCIAUX ET DES TECHNOLOGIES DIGITALES AU BURKINA FASO, EN CÔTE D'IVOIRE, EN GUINÉE ET AU NIGER	4
UTILISATION D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX	4
PERCEPTION DE L'UTILISATION D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX PAR LES PARENTS	5
UTILISATION ET PERCEPTION D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX PAR LES ENFANTS	5
LA PROTECTION DES ENFANTS EN LIGNE ET LES STRATÉGIES D'AUTOPROTECTION	6
L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE AU BURKINA FASO, EN CÔTE D'IVOIRE, EN GUINÉE ET AU NIGER	7
FACTEURS CONTEXTUELS INFLUENÇANT LES RISQUES D'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE	7
AUTEURS ET INTERMÉDIAIRES	8
RÉPONSES NATIONALES À L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE AU BURKINA FASO, EN CÔTE D'IVOIRE, EN GUINÉE ET AU NIGER	10
CADRES LÉGAUX NATIONAUX	10
INITIATIVES DES AUTORITÉS NATIONALES	10
INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	11
INITIATIVES DU SECTEUR PRIVÉ	11
LACUNES IDENTIFIÉES	12
RECOMMANDATIONS	13



INTRODUCTION

Le projet «Ensemble» est une initiative conjointe sur trois ans (2022-25) d'ECPAT International, ECPAT France, ECPAT Luxembourg et des partenaires nationaux Monde Des Enfants (Guinée) ; SOS Violences Sexuelles et Communauté Abel (Côte d'Ivoire) ; Association Burkinabè pour la Survie de l'Enfance et KEOOGO (Burkina Faso) ; et Association Nigérienne pour le Traitement de la Délinquance et la prévention du crime (Niger).

Dans la deuxième année du projet, ECPAT International et ses partenaires ont exploré la question de l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne, à travers une recherche ayant pour objectif de documenter la connaissance et la compréhension locale de la question dans chaque pays, l'évaluation des pratiques et l'identification des réponses localisées. Les résultats de cette recherche ont été consolidés dans quatre analyses situationnelles spécifiques. Celles-ci ont été présentées et discutées lors des consultations nationales qui ont eu lieu dans chaque pays en novembre-décembre 2024.

L'exploitation et les abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne

L'exploitation et les abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne se réfèrent à des situations impliquant des technologies numériques, de l'internet et de la communication à un moment ou à un autre de l'abus ou de l'exploitation. « Facilités par les technologies digitales » et « en ligne » sont des termes étroitement liés mais distincts, utilisés pour décrire les formes d'abus et d'exploitation qui peuvent se produire entièrement en ligne ou par le biais d'un mélange d'interactions en ligne et en personne entre les auteurs d'infractions sexuelles à l'encontre d'enfants et ces derniers. Les formes d'abus et d'exploitation en ligne font généralement référence à la production, la diffusion, la possession, etc. de matériel d'abus sexuels d'enfants, à la sollicitation en ligne (grooming) d'enfants à des fins sexuelles, à la diffusion en direct de matériels d'abus sexuels impliquant des enfants et à l'extorsion sexuelle d'enfants en ligne. Le terme « facilité par les technologies digitales » est de plus en plus utilisé pour décrire des formes « traditionnelles » d'abus ou d'exploitation, telles que la traite à des fins d'exploitation sexuelle, où la technologie joue un rôle de plus en plus central, par exemple dans le recrutement des enfants.¹

¹ Groupe de Travail Interinstitutionnel sur l'exploitation sexuelle des enfants. (2025, avril). [Guide de Terminologie pour la Protection des Enfants contre l'Exploitation et l'Abus Sexuels](#). Deuxième édition. ECPAT International : Bangkok.

MÉTHODOLOGIE

Les informations présentées dans ce résumé et dans les quatre analyses situationnelles ont été recueillies au moyen des activités de recherche suivantes dans les pays cibles :



Une revue de la littérature (y compris une analyse des législations locales).



Des entretiens avec des informateurs clés.



Des consultations avec des enfants.



Des consultations avec des parents/tuteurs.

Au total, 172 enfants, ont participé aux consultations et partagé leurs expériences et préoccupations concernant l'usage des technologies numériques, ainsi que les risques auxquels ils sont exposés en ligne. Parallèlement, les consultations ont aussi réuni 89 parents et tuteurs issus de diverses catégories socio-professionnelles et contextes familiaux, offrant une richesse de perspectives sur les défis de la protection de l'enfance dans l'environnement numérique.

Enfin, 39 informateurs clés ont été interrogés dans les quatre pays cibles. Ces entretiens ont mobilisé des représentants d'institutions publiques, de la société civile, des médias et du secteur privé qui ont partagé leurs perspectives sur les mécanismes de protection existants, les défis spécifiques à chaque contexte, et les réponses institutionnelles face aux risques d'exploitation sexuelle d'enfants facilitée par la technologie.

LIMITES

Les activités de recherche ont été confrontées à plusieurs limites susceptibles de restreindre la portée des conclusions. Dans les quatre pays cibles, les consultations avec les parents/tuteurs et les enfants ont été organisées dans des zones géographiques et socio-économiques spécifiques, ce qui limite la représentativité des résultats à l'échelle nationale. L'absence de collaboration et le manque d'intérêt manifesté par certains représentants du secteur privé ont également freiné l'accès à des perspectives essentielles. À cela se sont ajoutées des contraintes administratives, des défis logistiques et, dans le cas du Niger, un contexte politique ayant affecté l'implication de certaines agences et entités gouvernementales.

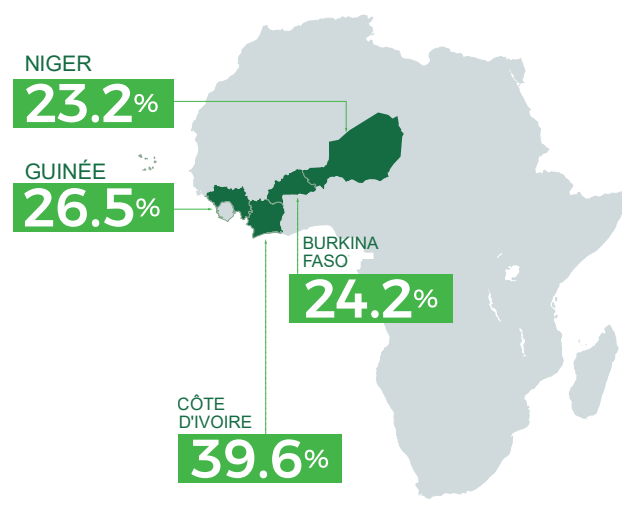
APERÇU GENERAL DE L'UTILISATION D'INTERNET, DES RÉSEAUX SOCIAUX ET DES TECHNOLOGIES DIGITALES

BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, GUINÉE ET NIGER

UTILISATION D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

L'accès à internet reste inégal, marqué par des disparités entre les pays couverts par ce projet.

Début 2025, le Niger affichait un taux de pénétration internet de 23,2%.² Le Burkina Faso et la Guinée présentaient des taux similaires (24,2% et 26,5% respectivement),³ avec une forte croissance récente grâce à l'essor de l'internet mobile. La Côte d'Ivoire se distingue avec 39,6% de la population connectée début 2025, un chiffre en nette progression sur la dernière décennie.⁴ Dans les quatre pays, l'accès à internet se fait **quasi exclusivement via smartphones ou tablettes**.



L'utilisation des réseaux sociaux varie fortement selon les pays, avec un usage particulièrement marqué en Côte d'Ivoire (59% des internautes début 2025)⁵ et en Guinée (77,1%),⁶ où Facebook domine le paysage numérique. En Guinée, cette dynamique est portée par les jeunes, qui sont également présents sur WhatsApp, TikTok, Messenger, Instagram, Telegram et Signal. Au Burkina Faso (59,1%),⁷ l'essor des médias sociaux accompagne l'importance croissante d'internet dans la vie quotidienne, notamment chez la jeunesse urbaine. Le Niger, en revanche, se distingue par des niveaux d'usage très faibles : seuls 10,5% des internautes y ont utilisé un réseau social début 2025.⁸

2 Data Reportal. (2025, March). [Digital 2025: Niger](#).

3 Data Reportal. (2025, March). [Digital 2025: Burkina Faso](#); Data Reportal. (2025, March). [Digital 2025: Guinée](#).

4 Data Reportal. (2025, March). [Digital 2025: Côte d'Ivoire](#).

5 Data Reportal. (2025, March). [Digital 2025: Côte d'Ivoire](#).

6 Data Reportal. (2025, March). [Digital 2025: Guinée](#).

7 Data Reportal. (2025, March). [Digital 2025: Burkina Faso](#).

8 Data Reportal. (2025, March). [Digital 2025: Niger](#).

PERCEPTION DE L'UTILISATION D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX PAR LES PARENTS

Les parents/tuteurs consultés dans les quatre pays **perçoivent internet et les technologies digitales de manière ambivalente** : utiles pour l'information, la communication et l'apprentissage, mais porteurs de risques importants pour les enfants. Ils reconnaissent que ces outils peuvent favoriser la réussite scolaire et maintenir le lien familial, tout en s'inquiétant fortement des dangers tels que l'exposition à des contenus inappropriés, les interactions avec des inconnus, l'escroquerie, ou encore l'abus et l'exploitation sexuels. Internet est décrit comme un « **mal nécessaire** » ou un « **couteau à double tranchant** ».

Il ressort des consultations avec les parents/tuteurs et enfants, ainsi que des entretiens avec les informateurs clés, que la surveillance parentale de l'usage d'internet par les enfants reste **globalement faible et peu structurée**. En pratique, les enfants semblent maîtriser mieux les outils numériques que leurs parents, rendant ces tentatives souvent inefficaces. Seuls les parents familiarisés avec la technologie exercent un contrôle plus actif. Les **enfants parviennent à contourner les restrictions en place**, notamment via l'utilisation discrète de téléphones offerts/empruntés ou en se connectant depuis des cybercafés. En milieu rural, la surveillance est encore plus difficile, car de nombreux parents ne sont pas pleinement informés des risques et des outils numériques.

UTILISATION ET PERCEPTION D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX PAR LES ENFANTS

Il n'existe **pas de données** sur l'usage d'internet par les enfants des quatre pays, mais la majorité des enfants consultés au cours du projet a dit avoir un **accès régulier à internet**, principalement via des smartphones. Certains possèdent leur propre téléphone, parfois acquis sans l'accord des parents, tandis que d'autres utilisent ceux de proches ou se rendent dans des cybercafés (notamment en Côte d'Ivoire). En Guinée et en Côte d'Ivoire, les enfants ont tendance à avoir un usage plus autonome et fréquent d'internet, alors qu'au Niger, l'usage est parfois plus caché et limité par les ressources.

Les plateformes les plus fréquentées par les enfants consultés sont TikTok, WhatsApp, Facebook, Instagram, Snapchat, YouTube, ainsi que des sites de jeux vidéo. Les garçons semblent privilégier les sites de jeux et de paris sportifs, tandis que les filles sont plus actives sur les réseaux sociaux. Les enfants déclarent utiliser internet principalement pour communiquer, se divertir (jeux, vidéos, musique) et effectuer des recherches scolaires.

Les enfants consultés **perçoivent internet comme un outil incontournable**, à la fois pour l'apprentissage, le divertissement et la communication, avec une forte importance accordée à la confidentialité dans leurs échanges. En parallèle, ils **montrent de manière générale une conscience claire des dangers en ligne**, notamment l'escroquerie, le harcèlement, l'exposition à des contenus violents ou sexuels, et la sollicitation en ligne par des inconnus. Plusieurs ont vécu des expériences négatives, comme la réception de messages ou images explicites, des demandes d'argent ou le piratage de comptes.

LA PROTECTION DES ENFANTS EN LIGNE ET LES STRATÉGIES D'AUTOPROTECTION

Les enfants consultés dans les quatre pays **ont indiqué savoir, dans une certaine mesure, comment se protéger en ligne**, bien que leurs réactions face aux risques soient **souvent réactives plutôt que préventives**. Le blocage des utilisateurs menaçants est la première mesure qu'ils disent adopter, parfois accompagnée de la suppression de comptes. Les enfants plus âgés sont généralement plus enclins à signaler les abus aux autorités ou aux plateformes, contrairement aux plus jeunes, qui semblent souvent manquer d'information sur les outils de signalement.

Certains enfants consultés s'accordent **sur la difficulté de parler de leurs expériences en ligne avec leurs parents**, notamment en raison de la peur d'être punis ou jugés. Cette absence de dialogue constitue un obstacle majeur à la recherche de soutien. Les enfants **préfèrent ainsi se confier à des pairs ou à des figures de confiance** comme des frères aînés, et font preuve d'une autonomie variable selon l'âge dans la gestion des situations à risque, notamment en cas de diffusion non consentie de contenus.

Malgré ces freins, les enfants des quatre pays **reconnaissent l'importance du rôle protecteur des parents et souhaitent une meilleure éducation au numérique**, ainsi qu'une surveillance active et adaptée de leurs activités en ligne par ces derniers. Ils soulignent aussi la nécessité d'une collaboration entre parents/tuteurs, État, forces de l'ordre, acteurs de la société civile et fournisseurs d'accès à internet pour renforcer leur sécurité en ligne. Certains ont proposé des mesures concrètes : **création de plateformes adaptées aux enfants, filtres de contenu, vérification d'âge, sensibilisation aux dangers d'internet et aux bonnes pratiques de navigation dans les écoles, et applications de signalement accessibles**.



L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE

BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, GUINÉE ET NIGER

L'exploitation sexuelle des enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne est présente dans l'ensemble des pays étudiés, bien que son **ampleur reste difficile à mesurer**. En effet, les données sont rares, souvent parcellaires, et les signalements disponibles – notamment ceux relatifs à la mise en ligne de matériels d'abus sexuels d'enfants depuis les pays cibles – ne reflètent qu'une fraction du phénomène. Dans les quatre pays, la **connectivité croissante est perçue comme un facteur d'augmentation des risques** par les informateurs clés.

Les types d'abus et d'exploitation les plus communément identifiés par les informateurs clés incluent la **sollicitation d'enfants en ligne à des fins sexuelles, le chantage à la diffusion de contenus à caractère sexuel auto-générés** pour obtenir de l'argent ou des relations sexuelles (extorsion sexuelle), ainsi que le partage non consensuel de ces contenus, et l'exploitation dans la prostitution facilitée par des plateformes en ligne. Les enfants sont exposés sur toutes les applications qu'ils utilisent – Facebook, WhatsApp, TikTok, Snapchat – ainsi que, en Côte d'Ivoire, sur des sites de petites annonces. Si les risques semblent similaires dans chaque pays, la réponse demeure freinée par le manque d'études sur ces phénomènes.

FACTEURS CONTEXTUELS INFLUENÇANT LES RISQUES D'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE

Les parents/tuteurs et enfants consultés, ainsi que informateurs clés ont identifié plusieurs facteurs contextuels qui exposent les enfants aux risques d'exploitation et d'abus sexuels facilités par les technologies digitales et en ligne :



LE MANQUE DE SENSIBILISATION DES PARENTS/TUTEURS, surtout en zones rurales ou dans des familles modestes, réduit leur capacité à surveiller et à soutenir les activités en ligne de leurs enfants ou à leur prodiguer des conseils appropriés. Cela complique le développement, chez les enfants, des compétences nécessaires pour se protéger sur Internet, les exposant ainsi davantage au risque d'abus ou d'exploitation en ligne.



LA PRÉCARITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE : les enfants issus de familles démunies, orphelins, déplacés ou en situation de rue, sont perçus comme particulièrement exposés, car certains auteurs exploitent leur situation pour les manipuler ou les attirer par des promesses matérielles.



LE GENRE : Les filles sont perçues comme étant plus exposées aux risques d'exploitation et d'abus sexuels facilités par les technologies digitales. Cette perception semble guidée par des stéréotypes de genre selon lesquels certaines sont vues comme matérialistes ou provocatrices. Elle reflète une tendance à déplacer la responsabilité sur les enfants. Bien que les garçons ne soient pas à l'abri, le sous-signallement des abus, combiné à une discrimination généralisée fondée sur le genre, empêche qu'ils soient pleinement reconnus comme victimes.



LE MANQUE DE CONNAISSANCES NUMÉRIQUES CHEZ LES ENFANTS : Bien que de nombreux enfants soient conscients de certains risques en ligne, des lacunes en matière de littératie numérique peuvent encore les empêcher d'identifier de manière constante des situations potentiellement dangereuses ou d'y réagir de manière appropriée. Cela souligne la responsabilité des entreprises technologiques et des gouvernements de garantir des environnements numériques sûrs et adaptés à l'âge des enfants.

AUTEURS ET INTERMÉDIAIRES

Les auteurs d'exploitation sexuelle d'enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne sont **perçus comme très divers** dans les pays étudiés. Parents et informateurs clés mentionnent aussi bien des inconnus que des proches des victimes, ainsi que des réseaux criminels organisés. En Côte d'Ivoire, certains seraient issus de milieux aisés, tandis qu'au Burkina Faso et en Guinée, des cas impliquent des étrangers opérant depuis l'extérieur. Les motivations évoquées sont majoritairement sexuelles dans le cas de la sollicitation, et à la fois sexuelles et financières pour les auteurs d'extorsion.

Les **intermédiaires jouent également un rôle important**, notamment dans l'exploitation dans la prostitution facilitée par les technologies digitales. Des proxénètes, parfois organisés en réseaux, ainsi que des gérants de bars, de cybercafés ou d'auberges sont mentionnés, particulièrement en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Niger. Ces individus exploitent les plateformes numériques pour maximiser leurs profits tout en réduisant les risques d'arrestation. Le **caractère organisé de certains réseaux** rend leur démantèlement complexe. Ces intermédiaires sont généralement motivés par le gain financier.

L'identification des auteurs et facilitateurs est **rendue difficile par l'anonymat offert par internet, l'absence d'études** poussées sur la question et le **manque de ressources des autorités**. La dimension transnationale de certains abus complique également les poursuites.

Dans les pays couverts par le projet, des enfants eux-mêmes sont parfois impliqués comme auteurs ou intermédiaires, bien que cela **reste peu documenté**. Selon les informateurs clés, ces enfants peuvent notamment exercer du chantage sur leurs pairs, notamment à travers la menace de diffusion de contenus à caractère sexuel pour obtenir de l'argent ou des faveurs sexuelles. En Côte d'Ivoire, le phénomène est lié à des dynamiques de groupe. Au Niger, des formes spécifiques comme l'exploitation dans la prostitution ou le chantage à la webcam ont également été évoquées. Enfin, certains enfants seraient manipulés par des adultes ou par des réseaux pour faciliter des contacts entre auteurs et d'autres enfants.



RÉPONSES NATIONALES À L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS FACILITÉE PAR LES TECHNOLOGIES DIGITALES ET EN LIGNE

BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, GUINÉE ET NIGER

CADRES LÉGAUX NATIONAUX

Les cadres juridiques des quatre pays ne couvrent pas de manière exhaustive toutes les formes de l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne. En Côte d'Ivoire, par exemple, la sollicitation d'enfants en ligne à des fins sexuelles n'est pas spécifiquement criminalisée, tandis qu'elle ne l'est que partiellement au Niger, où les dispositions correspondantes ne visent que les actes commis sur des enfants de moins de 15 ans.⁹ En Guinée, aucune disposition ne criminalise directement l'extorsion sexuelle d'enfants en ligne. Par ailleurs, aucune législation nationale n'aborde explicitement la diffusion en ligne et en direct d'abus sexuels d'enfants. Cette absence de cadre contraignant entrave la répression efficace de ces infractions. Enfin, la régulation du secteur privé reste insuffisante. Au Niger, par exemple, les fournisseurs d'accès à internet ne sont soumis à aucune obligation de surveillance, de signalement ou de blocage de contenus illégaux, tels que les matériels d'abus sexuels d'enfants.

INITIATIVES DES AUTORITÉS NATIONALES

Aucun pays couvert par le projet ne dispose d'une politique nationale dédiée à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants facilitée par les technologies digitales et en ligne. En Côte d'Ivoire, la problématique a été intégrée dans la Politique Nationale de Protection de l'Enfant. Toutefois, cette dernière n'ayant pas été officiellement adoptée, cette avancée reste théorique.¹⁰ En Guinée, l'engagement gouvernemental cible plus largement les violences faites aux enfants et la cybercriminalité en général. Dans les quatre pays, les efforts de prévention reposent sur des actions de sensibilisation, notamment en milieu scolaire ou communautaire, mais ces initiatives ne semblent pas systématiques. Bien qu'il existe des unités de police compétentes pour traiter ces infractions, aucune n'est spécifiquement dédiée à cette problématique, et leurs capacités d'action apparaissent limitées. Par ailleurs, les services de prise en charge ne sont pas outillés pour répondre aux impacts spécifiques de ces abus sur les enfants.

9 République du Niger. (2019). *Loi n° 2019-33 du 03 juillet 2019, portant répression de la cybercriminalité au Niger*. Article 20.

10 SOS Violences Sexuelles. (2025). Communication personnelle.

INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'étude montre que les organisations de la société civile peuvent avoir un **impact réel sur la protection des enfants sur internet**. En Côte d'Ivoire, par exemple, le plaidoyer du Forum des ONG a mené à l'intégration de l'exploitation et des abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne dans la Politique Nationale de Protection de l'Enfant. De manière générale, dans les quatre pays, les actions de la société civile se concentrent sur la sensibilisation des communautés ou la prise en charge des victimes et survivants, parfois en partenariat avec les autorités. L'absence de programmes dédiés à cette problématique spécifique et le **manque de ressources** semblent toutefois limiter l'efficacité de ces efforts. Une meilleure coordination avec les institutions gouvernementales et un renforcement des capacités apparaissent essentiels.

INITIATIVES DU SECTEUR PRIVÉ

L'implication du secteur privé dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne **reste limitée** dans les pays étudiés. En dehors de quelques initiatives isolées, l'engagement **demeure faible, voire inexistant** comme c'est le cas au Niger. La Côte d'Ivoire illustre bien ces disparités : si plusieurs opérateurs restent passifs, **MTN Côte d'Ivoire fait toutefois office d'exemple**, en procédant au blocage systématique d'URLs de matériels d'abus sexuels d'enfants et en participant activement à des campagnes de sensibilisation. En Guinée, seul Orange a mené quelques formations pour sensibiliser aux abus en ligne, tandis qu'au Burkina Faso, une campagne de Facebook en 2021 pour signaler et lutter contre la diffusion de contenus inappropriés constitue l'unique action relevée. Face à cette inaction, **plusieurs informateurs clés appellent à réglementer le secteur par des lois** afin d'imposer des responsabilités claires.



LACUNES IDENTIFIÉES

Le **manque de données fiables et désagrégées** sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne dans les pays étudiés constitue une **faiblesse structurelle majeure**. Ce vide empêche non seulement d'évaluer l'ampleur du phénomène, mais aussi d'identifier les profils des auteurs, les modalités d'abus, et les dynamiques spécifiques à chaque contexte. En l'absence de recherches ciblées et de mécanismes systématiques de collecte de données, les **stratégies de réponse sont élaborées sans ancrage empirique**, risquant ainsi de ne pas répondre aux réalités du terrain.

Bien que des lois contre la cybercriminalité et l'exploitation sexuelle existent dans certains des pays étudiés, leur **portée est souvent insuffisante ou leur mise en œuvre défailante**. Plusieurs cadres juridiques présentent des lacunes, comme l'absence de criminalisation explicite de la sollicitation d'enfants en ligne ou de l'accès délibéré aux matériels d'abus sexuels d'enfants. Là où les textes sont plus complets, leur application reste **entravée par un manque de moyens, de coordination, ou de volonté politique**.

Les entretiens suggèrent que certaines structures en charge de la protection des enfants, des enquêtes, ou du soutien aux victimes **sont sous-dotées**. Les services sociaux manquent de personnel et de formation, et les forces de l'ordre ne disposent pas toujours des outils d'enquête, de l'expertise technologique ou du personnel nécessaires pour identifier ou traquer les auteurs en ligne. À cela s'ajoute un **manque de coordination entre les différentes entités et agences impliquées**, qui ralentit les interventions, affaiblit la réponse institutionnelle, et limite la continuité de la prise en charge des victimes et survivants.

Les recherches ont aussi révélé une **méconnaissance généralisée des risques liés à internet chez les parents, éducateurs et communautés**. En particulier en zone rurale, les adultes manquent d'informations et de compétences pour accompagner ou encadrer les usages numériques des enfants, ce qui limite par conséquent la capacité de ces derniers à développer les compétences nécessaires pour se protéger en ligne.

Enfin, le rôle du secteur privé dans la prévention et la détection de l'exploitation sexuelle en ligne reste, **à de rares exceptions près, marginal**. Les fournisseurs d'accès à internet, les plateformes numériques et les gestionnaires de cybercafés ne sont pas tenus par des obligations claires en matière de filtrage, de signalement ou de surveillance des contenus. En l'absence de régulation, la protection des enfants dépend donc des initiatives volontaires de chaque entreprise. Le manque d'engagement coordonné du secteur privé laisse ouvertes de nombreuses failles que les auteurs d'infractions peuvent exploiter.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous sont issues des consultations nationales menées dans les pays étudiés fin 2024. Elles reflètent les priorités identifiées collectivement pour prévenir et répondre efficacement à l'exploitation et aux abus sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne :

- 1.** Un premier axe prioritaire consiste à **renforcer la sensibilisation des enfants, des familles et des communautés** aux risques liés à l'usage d'internet, ainsi qu'aux mécanismes de protection existants. Dans les quatre pays, les recommandations appellent à la relance ou à la création de campagnes d'information ciblées, en milieu scolaire comme communautaire, en utilisant des formats et supports visuels adaptés et accessibles à tous. L'implication directe des enfants dans la conception des messages est soulignée comme essentielle pour garantir leur pertinence.
- 2.** Dans le prolongement de ces efforts, les recommandations insistent sur la **formation des parents, des éducateurs et des leaders communautaires** afin qu'ils puissent mieux comprendre et accompagner les enfants dans leurs usages numériques. Il est notamment proposé de développer des modules sur la sécurité en ligne, la parentalité numérique, et les outils de contrôle parental. Ces actions doivent viser à instaurer un climat de confiance et de dialogue intergénérationnel autour des questions liées à la vie numérique des enfants.
- 3.** Sur le plan juridique, il faut **réformer et actualiser les cadres législatifs** pour mieux encadrer toutes les formes d'abus et d'exploitation sexuels d'enfants facilités par les technologies digitales et en ligne. Il s'agit notamment, suivant la situation de chaque pays, de criminaliser explicitement la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles, l'accès délibéré aux matériels d'abus sexuels d'enfants, ou encore de combler les lacunes liées à la responsabilisation du secteur privé.
- 4.** Le **renforcement des capacités des forces de l'ordre, du système judiciaire et des services sociaux** constitue un autre thème récurrent. Il existe un besoin urgent de former les professionnels de première ligne aux spécificités de l'exploitation sexuelle en ligne, de renforcer les unités spécialisées, d'améliorer les moyens techniques d'enquête, et de favoriser une coordination efficace entre tous les acteurs impliqués. L'enjeu est de garantir une détection rapide et une prise en charge adaptée des victimes et survivants.

5. Le **renforcement des services de soutien destinés aux enfants victimes et survivants**, qui restent largement inaccessibles ou peu développés, en particulier dans les zones rurales, est également vu comme une priorité. Il est proposé de mettre en place des numéros verts, d'assurer une couverture nationale des services psycho-sociaux et juridiques, de financer les ONG locales qui fournissent ces services, et de former les prestataires pour garantir une prise en charge adaptée aux spécificités des violences sexuelles facilitées par les technologies digitales et en ligne.

6. Enfin, un accent est mis sur la **nécessité de mobiliser activement le secteur privé**. Les fournisseurs d'accès à internet et les plateformes numériques doivent être encouragés et responsabilisés à mettre en place des mécanismes concrets de prévention : systèmes de filtrage, signalement automatisé, outils de contrôle parental accessibles et gratuits. Pour garantir l'efficacité des efforts de prévention et de réponse, les recommandations appellent également à la **création de cadres de concertation multisectoriels**.





328/1 Phaya Thai Road,
Ratchathewi, Bangkok 10400,
THAÏLANDE

Téléphone : +662 215 3388
Courriel : info@ecpat.org
Site web : www.ecpat.org

Pour plus d'informations :

